

# AVIS AU PUBLIC

## **MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) Du lundi 10 mars 2025 au jeudi 10 avril 2025 inclus**

Par arrêté n°68/2025 du 31 janvier 2025, le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLUi, visant à corriger des erreurs matérielles :

- Sur le règlement graphique de la commune de Ressons-le-Long (faire apparaître la limite de zone entre le secteur Na et le secteur Na-g)
- Sur certaines fiches « patrimoine » pour les communes de Dampleux, Montgobert, Montigny-Lengrain et Soucy

Par délibération n°07/25 en date du 07 février 2025, le Conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLUi. Cette mise à disposition se déroulera :

**Du lundi 10 mars 2025 au jeudi 10 avril 2025 inclus**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le dossier sera consultable :

- Sur le site internet de la CCRV [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)
- En format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - Au siège de la Communauté de Communes Retz-en-Valois - 9 rue Marx Dormoy – 02600 VILLERS-COTTERÊTS
  - Au Pôle Aménagement du Territoire - 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS
  - Dans les mairies des communes de :  
Cœuvres-et-Valsery (*pour la commune de Soucy*) – 2 Place Auguste Reberot – 02600 COEUVRES-ET-VALSERY  
Dampleux – 16 rue Valère Bouchain – 02600 DAMPLEUX,  
Montgobert – 17 route des Bauves – 02600 MONTGOBERT,  
Montigny-Lengrain – Place de l'Église – 02290 MONTIGNY-LENGRAIN,  
Ressons-le-Long – 2 rue de l'Église – 02290 RESSONS-LE-LONG
- En format numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies des communes de Cœuvres-et-Valsery, Dampleux, Montgobert, Montigny-Lengrain et Ressons-le-Long ainsi qu'au Pôle Aménagement du Territoire

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de la mise à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur des registres ouverts :

- Au siège de la Communauté de Communes
- Au Pôle Aménagement du Territoire
- Dans les mairies des communes de Cœuvres-et-Valsery, Dampleux, Montgobert, Montigny-Lengrain et Ressons-le-Long

Les observations pourront aussi être transmises par courrier postal adressé à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – Pôle Aménagement du territoire – 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS.

À l'issue de la mise à disposition, le Président de la CCRV en présentera le bilan devant le Conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.